Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 33 (1945)
Heft: 137

Artikel: Revue générale : la pensée de Vinet
Autor: Rumpf, Louis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-380466

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE GÉNÉRALE

LA PENSÉE DE VINET

Parmi les centenaires que l'on célèbre aujourd'hui, on aurait bien des occasions de commémorer l'œuvre de Vinet ; on l'a fait déjà en rappelant dans cette revue son installation à Lausanne (1837) ; ailleurs, la publication de l'*Essai* (1842) ; on le fera sans doute lorsque sera achevé le siècle qui nous sépare de sa mort (1847) ; on pourrait le faire en ce moment en invoquant les événements ecclésiastiques de 45 et la part qu'il y prit. Il nous plaît davantage d'avoir à saluer ici, si l'on peut dire, son œuvre présente, puisque Vinet n'a pas cessé de paraître et « d'être traduit » comme il en avait exprimé le besoin. Nous tenons à signaler, en regrettant de ne pouvoir lui accorder la place qu'elle mériterait, la traduction allemande du choix des œuvres de Vinet, entreprise par le professeur Ernst Stähelin, de Bâle, aux Editions Zwingli [1] : M. Stähelin est sans conteste, en Suisse allemande, un des meilleurs connaisseurs de Vinet. A peine achevée une édition de Lavater en quatre volumes, il s'est proposé de mettre Vinet, le Vinet de Bâle et celui de Lausanne, le Vinet des *Discours* et celui des lettres, à la portée de ses compatriotes. Ces petits volumes, format de poche, présentés comme on sait le faire au Zwingli-Verlag, sont dignes de tous les éloges ; pour un peu on regretterait de n'avoir pas le semblable en français.

En revanche, nous avons les « livres blancs » de la Société d'édition Vinet. Celle-ci s'est donné pour tâche de révéler à notre génération des œuvres pour une part épuisées et pour une autre part dispersées dans des articles de revues ou même entièrement inédites. Cette publication se poursuit à un rythme régulier, de sorte qu'en ces cinq dernières années cinq nouveaux volumes sont venus enrichir la collection.

(1) *Alexandre Vinets ausgewählte Werke*, in deutscher Übersetzung herausgegeben von Dr Ernst STÄHELIN. Zwingli-Verlag, Zürich.

C'est d'abord le recueil des *Premières méditations évangéliques*, qui nous livre les sermons prononcés par Vinet de 1820 à 1834, dont une bonne partie étaient restés à l'état de manuscrits. Une remarquable préface de M. le pasteur Paul Robert nous montre leurs relations avec les événements extérieurs et intérieurs vécus par le jeune professeur de Bâle. On y voit ainsi se vérifier, dans le ministère homilétique de Vinet lui-même, le principe qu'il pose dans la *Théologie pastorale*, selon lequel la prédication ressemble à « un acte de contrition, de soumission, de prière, de martyre ».

Il est d'ailleurs d'un intérêt très grand de reprendre ces premières méditations à la lumière de l'enseignement que Vinet donnera, lors de sa pleine maturité, dans ce cours de *Théologie pastorale*, édité à nouveau par M. le professeur Edmond Grin. La première vérité directrice que nous y trouvons au sujet de la prédication en fait une *action* ; cela est en effet caractéristique des sermons de Vinet dès le début. Ils sont très loin du genre « conférence » auquel on pourrait s'attendre chez un professeur de littérature dont les prédications sont occasionnelles ; à part les références bibliques, les citations y sont fort rares et sans aucune complaisance qui romprait le mouvement du discours ; la culture humaniste du prédicateur nourrit sans doute constamment sa perspicacité psychologique et la tenue de son langage, jamais elle n'est étalée ou recherchée. D'autre part ses sermons sont à une égale distance de la méditation, « le genre le moins médité » selon l'expression plaisante de Vinet lui-même, et l'on se demande, entre parenthèses, pourquoi ce nom a servi de titre à ce recueil. Ce n'est pas que cet élément, appelé dans l'*Homélitique* de Vinet une sorte de « consubstantiation », soit absent — c'est avec raison que M. Robert fait ressortir le caractère mystique de la pensée vinetienne — mais il ne fait jamais oublier au prédicateur qu'il est en train de livrer un combat, où l'auditeur doit être touché au cœur, où sa pensée doit être captivée et sa volonté assujettie.

Et cependant, si exemplaire que soit cette manière d'envisager et d'exercer le ministère de la prédication, elle appelle aussi nos réserves. La préoccupation de l'action à exercer risque en effet de l'emporter sur la proclamation de « la bonne nouvelle » qui constitue non seulement l'origine, mais l'essence de toute prédication chrétienne. Sans doute Vinet ne l'ignore pas, lorsqu'il déclare : « L'objet de la prédication, j'entends de chaque sermon, doit être Jésus-Christ crucifié, qui nous a été fait de la part de Dieu sagesse, justice, sanctification et rédemption » ; il précise que cette prédication, définie comme action, est un *mystère*, c'est-à-dire, à travers la parole de l'homme, une action *de Dieu*. Aussi, de fait, le sermon de Vinet ne prend-il jamais le ton d'un méthodisme qui prétendrait produire humainement la conversion ; l'instruction doit en être l'élément premier, et lors même qu'il cède le plus à l'apologétique, Vinet n'oublie pas qu'un moment vient où il vaut mieux montrer que démontrer ; au surplus la prière, qui se mêle fréquemment à l'exhortation, atteste que l'orateur s'en remet à un autre du soin de vaincre et de convaincre. Il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble et, il est vrai,

dans les méditations du début d'une manière plus frappante que par la suite, le centre de gravité de la prédication est déplacé. La ferveur, la reconnaissance, la crainte, l'humiliation, la confiance, l'amour, l'admiration, la conversion, la consécration qu'il s'agit tour à tour de susciter, en un mot « l'action » qu'il s'agit d'exercer, l'emportent trop souvent sur l'élément *kérygmatique* du message. Le témoin de l'Evangile devient un plaideur, « le prédicateur étant, selon l'*Homilétique*, un avocat qui plaide la cause de Dieu devant un tribunal de juges corrompus, qu'il s'agit d'abord de rendre intègres ». La déformation que trahit une telle formule est trop patente et trop lourde de conséquences pour ne pas nécessiter, aujourd'hui, dans les Eglises marquées par l'influence de Vinet, une véritable réformation du sens de la prédication et par conséquent du ministère.

En être conscient, n'empêchera pas de trouver dans la *Théologie pastorale* de Vinet un aliment dont la fraîcheur étonne à chaque fois qu'on y goûte. Il semble bien que, de toutes les œuvres de Vinet, celle-ci ait gardé la plus grande saveur d'actualité. Peut-être parce que, précisément, tout plaidoyer en est absent et que le style s'y trouve de ce fait dépouillé d'une éloquence qui ailleurs nous gêne plus qu'elle ne nous touche ; peut-être aussi en raison même du caractère inachevé de ces notes, destinées, comme les *Pensées* de Pascal, à être développées dans l'exposé, mais qui, dans leur concision, sont chargées d'une sorte d'autorité royale.

Le volume suivant de la collection, les *Mélanges théologiques et religieux*, dû au labeur de M. Edouard Vautier, devait être, selon le mot de Philippe Bridel, le « dépotoir » où seraient réunis des fragments épars, difficiles à classer ailleurs : articles de controverse, études sur quelques sermonnaires, essais, fragments et notes. Pourtant la matière de ce volume est loin d'être de la marchandise de rebut ; telle page retrouvée dans les papiers de Vinet, sans titre et sans date, n'en est pas moins essentielle : ainsi la note sur la foi à la Providence (p. 402-404), où Vinet met en garde, à propos de cette doctrine, contre la tentation de marcher par la vue et de morceler par des commentaires téméraires « une confiance qui est d'autant plus authentique, plus filiale qu'elle embrasse tout et ne distingue rien ». C'est aussi parmi ces *Mélanges* que l'on ira chercher désormais les réflexions de Vinet sur l'assurance du salut, où il confronte sa position avec celle du Réveil de la façon la plus décisive (p. 299-367). C'est encore là que l'on trouvera les importants fragments de Vinet sur le catholicisme, en particulier le texte magnifique (p. 27) où il se refuse à considérer comme nuls et non avenus les quinze siècles qui ont précédé la Réforme, où il prétend s'unir à tout ce qu'il y a de chrétien dans une Eglise dont il ne veut haïr que le système. Il y aurait cependant beaucoup à dire et à redire au sujet de la définition qu'il donne du protestantisme, identifié à « l'individualisme dans la pensée » (p. 6) et envisagé comme la proclamation du droit, ou plutôt du devoir de l'individu, de communiquer immédiatement avec Dieu et sa parole » (p. 12). L'accent de la Réforme tend ainsi à se déplacer du droit de Dieu à un droit de l'homme,

encore que Vinet entre deux virgules mentionne que ce droit correspond à un « devoir ». On ne saurait trop regretter que Vinet ait détaché ce droit, et ce devoir, du message de la grâce souveraine où il a sa source. On ne saurait trop déplorer également que, luttant contre l'erreur de l'unité sans la liberté, il n'ait pas dénoncé avec la même vigueur celle de la liberté sans unité, ou qu'il n'ait pas mieux défini cette vraie unité de l'Eglise, dans laquelle cependant, de son propre aveu, « il faut voir, plutôt que dans la diversité, le vrai contraire de l'unité catholique » (p. 43).

S'il est fâcheux d'avoir ainsi identifié le principe protestant avec celui du libre examen, ce dernier n'en reste pas moins à nos yeux une conséquence nécessaire de la révélation chrétienne. Aussi faut-il savoir gré aux Editions Vinet de nous avoir présenté le *Mémoire en faveur de la liberté des cultes* (1826) en un temps où sans doute, plus encore qu'il y a un siècle, on pourrait lui reprocher de n'apporter que des lieux communs, mais où la réponse de Vinet, inscrite en tête de cet ouvrage, reste également actuelle : « Ce n'est pas notre faute s'il est si *commun* de violer ces règles qu'on appelle des *lieux communs* ».

Dans la brochure *Du respect des opinions*, reproduite en tête de ce volume, Vinet soutenait la cause de la tolérance sur le terrain de la morale. Dans le *Mémoire*, il se place sur le plan juridique. Il est évident qu'une partie des « preuves » avancées dans la démonstration apparaissent aujourd'hui singulièrement sujettes à caution : ainsi l'affirmation que la morale sociale se soit constituée d'une manière indépendante des croyances religieuses vient se heurter aux constatations historiques les plus indubitables. La faiblesse de l'argumentation tient d'ailleurs à la notion même de « religion naturelle » et aussi de « droit naturel ». M. E. Brunner, dans son livre *Gerechtigkeit*, a montré récemment les variations, les insuffisances, en même temps que les corrections et les appuis que cette dernière notion trouve dans la révélation chrétienne du Dieu créateur. Cette justification théologique manque chez Vinet, quelle que soit la force des pages où il montre la sanction que le principe de liberté trouve dans le message biblique. Il faut voir dans ce défaut de *méthode* théologique la source de l'erreur commise par Vinet, lorsqu'il avait attribué à la seule nécessité la formation de la société civile, sans voir d'autre source à la morale sociale que l'intérêt. Toutefois si nous voyons mieux aujourd'hui quel est le fondement théologique ou même christologique de l'Etat, nous croyons que la distinction posée par Vinet entre les deux sociétés civile et religieuse n'en reste pas moins essentielle, du point de vue de la pensée chrétienne en tout cas. Autant il faut se garder d'un dualisme qui délierait l'Etat de toute norme éthique — ce qui irait d'ailleurs à l'encontre de l'intention profonde de Vinet — autant doit être évitée toute confusion entre l'ordre de la conservation et celui de la rédemption.

En nous attachant dans cette Revue générale aux dernières œuvres publiées par la Société Vinet, nous avons négligé de rendre hommage à

l'intérêt des préfaces qui ouvrent chacun de ces volumes et au soin que MM. Paul Robert, Edmond Grin et Edouard Vautier ont apporté à leur présentation. A leurs noms, il faut ajouter celui de M. Edmond Rochedieu, dont le patient labeur nous met en mesure de posséder le cours professé par Philippe Bridel à la Faculté de l'Eglise libre vaudoise, sur la *Pensée de Vinet.* A vrai dire, c'est à lui, Philippe Bridel, que se réfèrent bien souvent les éditeurs et annotateurs de ces volumes, aussi se réjouit-on de voir paraître, à côté de la collection des œuvres *de* Vinet, cet ouvrage *sur* Vinet, dû à celui qui en fut parmi nous pendant tant d'années l'interprète le plus autorisé. Il suffit de penser au caractère peu systématique de l'œuvre laissée par Vinet pour réaliser la valeur d'un guide, qui préserve le lecteur des contres sens et des fautes de perspective qui ont trop souvent égaré les admirateur- ou les critiques du penseur vaudois ; de plus, le message de Vinet se dégage d'utiles confrontations avec d'autres penseurs, principalement Pascal, Rousseau, Kant, Erskine, Kierkegaard [1] ; ce qui est plus important encore, par l'abondance, le choix des citations, on se sent constamment en contact avec Vinet lui-même ; devant lui, le professeur Bridel s'efface, sans être pour autant impersonnel ; au contraire, ce n'est pas la moindre saveur de ce livre que de retrouver, au milieu d'un chapitre difficile, la claire bonhomie de Philippe Bridel éclairant le problème d'une comparaison saugrenue. D'ailleurs sa parenté spirituelle avec le maître dont il traite est évidente. Ne les croirait-on pas adressées à Bridel ces lignes qu'un médecin adressait à Vinet lors de son départ de Bâle : « Avec vous nous quitterait cette piété ouverte, sereine, humaine, je dirais presque gaie, qui vous caractérise » et ne s'appliquerait-il pas à l'un comme à l'autre ce mot par lequel Vinet s'est dépeint un jour : « Je suis juste-milieu ». Pourtant il serait faux de trop les identifier, de trop voir l'un à travers l'autre. Le maître n'a pas la limpide objectivité du disciple ; ses définitions sur des points essentiels manquent de rigueur. Mais il connaît une autre rigueur, celle de la passion, ou pour tout dire, du génie. On a dit que « la vraie pensée ne cherche pas, elle trouve ». Ce mot est vrai de la pensée de Vinet : elle procède par trouvailles. Au demeurant, il n'est pas question de regretter la disposition d'esprit qui a fait de Philippe Bridel avant tout le traducteur et l'ordonnateur de la pensée d'un autre ; notre dette de reconnaissance est suffisante envers cet homme qui a consacré le meilleur de ses forces à mettre entre nos mains un outil de cette rare qualité.

Louis RUMPF.

(1) On peut se demander si Bridel n'a pas souligné de façon unilatérale l'opposition entre Vinet et Kierkegaard, paraissant avoir pour la pensée de ce dernier une sorte de répulsion. Il serait important d'examiner une fois sur quel point les deux contemporains sont irréductibles l'un à l'autre et aussi quels sont leurs traits communs, car il y en a, outre le combat contre l'Eglise d'Etat. Le thème de l'inévidence de la croyance religieuse, fréquent chez Vinet, ne correspond-il pas en quelque manière à la thèse de « l'impossibilité de la communication directe », exposée dans l'*Ecole du Christianisme* ?